

GOUVERNEMENT DU HAUT-SÉNÉGAL-NIGER

A. BONNEL DE MEZIÈRES

Le Major
A. GORDON LAING

(Tombouctou 1826)

*Textes et documents nouveaux
découverts à Tombouctou
et Araouan*



Textes arabes traduits par M. O. HOUDAS

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Lettre-préface de M. le Gouverneur CLOZEL



PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

11, rue Victor-Cousin, 11

1912



GOUVERNEMENT DU HAUT-SÉNÉGAL-NIGER

A. BONNEL DE MEZIÈRES

Le Major
A. GORDON LAING

(Tombouctou 1826)

*Textes et documents nouveaux
découverts à Tombouctou
et Araouan*



Textes arabes traduits par M. O. HOUDAS

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

Lettre-préface de M. le Gouverneur CLOZEL



PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

11, rue Victor-Cousin, 11

—
1912



The Project Gutenberg eBook of Le major A. Gordon Laing (Tombouctou 1826)

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Le major A. Gordon Laing (Tombouctou 1826)

Author: A. Bonnel de Mézières

Author of introduction, etc.: F.-J. Clozel

Contributor: Octave Victor Houdas

Release date: April 2, 2026 [eBook #78345]

Language: French

Original publication: Paris: Émile Larose, 1912

Other information and formats: www.gutenberg.org/ebooks/78345

Credits: Galo Flordelis (This file was produced from images generously made available by the HathiTrust Digital Library)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LE MAJOR A.
GORDON LAING (TOMBOUCTOU 1826) ***

Le Major

A. GORDON LAING

(Tombouctou 1826)



Fig. 1. — Le major A. Gordon Laing.
(d'après une gravure de S. FREEMAN phot. DONALD MACBETH,
Londres).

GOUVERNEMENT DU HAUT-SÉNÉGAL-NIGER

~~~~~  
A. BONNEL DE MÉZIÈRES  
~~~~~

Le Major
A. GORDON LAING
(Tombouctou 1826)

~~~~~  
*Textes et documents nouveaux découverts à Tombouctou et Araouan*  
~~~~~

Textes arabes traduits par M. O. HOUDAS
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

~~~~~  
*Lettre-préface de M. le Gouverneur CLOZEL*



PARIS  
ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
11, rue Victor-Cousin, 11

—  
1912

*Dakar, le 20 juillet 1912.*

*Le gouverneur Clozel à M. Bonnel de Mézières.*

*MON CHER AMI,*

*Vous avez bien voulu me demander quelques lignes de préface pour l'étude que vous consacrez au major Laing. Il fallait votre venue à Tombouctou pour liquider cette question. Comme vous l'avez très justement remarqué, les descendants des meurtriers du malheureux explorateur, les mieux placés pour nous renseigner sur ce qu'avaient pu devenir ses restes et ses papiers, redoutaient tout au moins le paiement d'une dia, malgré le temps écoulé ; et c'est ce qui explique l'échec des tentatives antérieures faites par nos officiers et par M. Croomie, le précédent Consul général d'Angleterre. Vous aviez aussi cette chance de ne pas appartenir à l'Administration, tout en jouissant de son appui et de ses sympathies. C'était un grand point pour mettre les indigènes en confiance dans un cas pareil. Votre habileté et votre patience ont fait le reste.*

*Le major A. Gordon Laing est le premier Européen qui ait visité Tombouctou sans qu'on puisse contester l'authenticité de son voyage. Nous lui devons un modeste monument et un souvenir. Les restes du vaillant Ecossais reposent maintenant auprès de ceux des glorieuses victimes de notre conquête, dans le cimetière de Tombouctou. Ces héros morts à plus demi-siècle d'intervalle pour la cause de l'humanité et de la civilisation se trouvent ainsi réunis, grâce à vous, et leurs tombes devront être entourées des mêmes soins pieux par nous et par nos successeurs.*

*CLOZEL.*



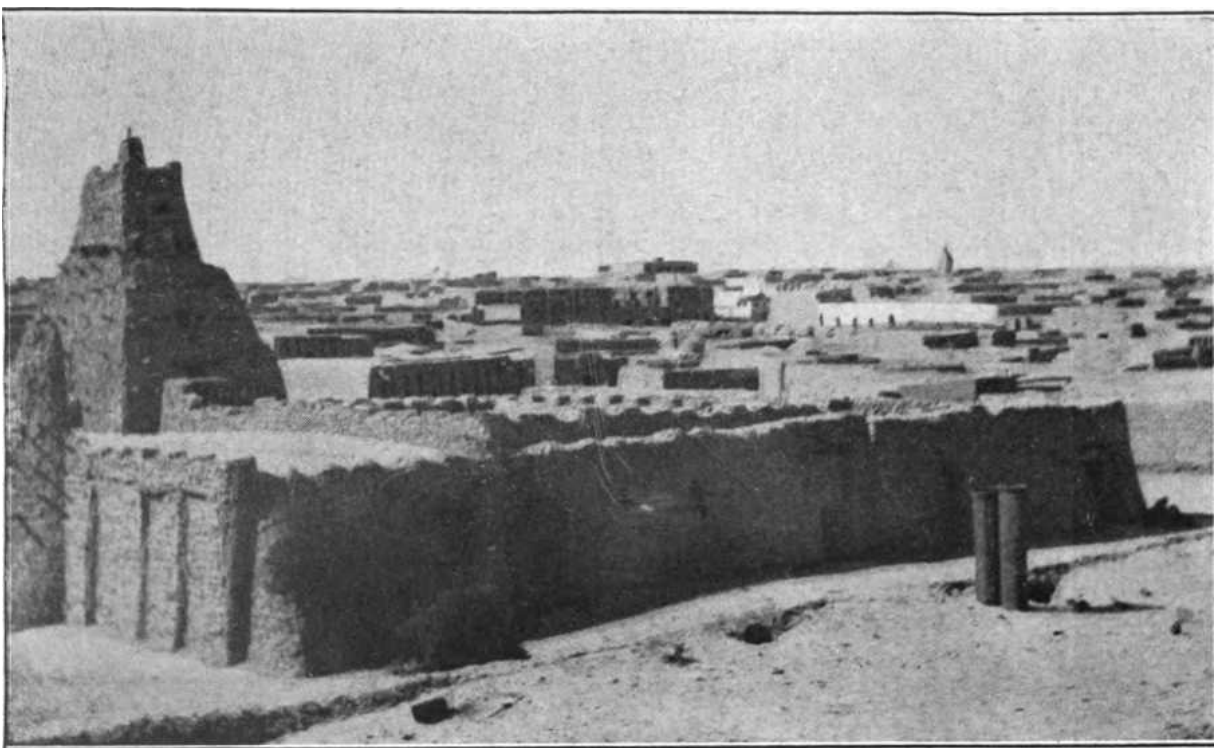


Fig. 2. — Vue générale de Tombouctou : au premier plan, la Grande Mosquée.

## Avant-Propos

---

Si j'ai eu la bonne fortune de réussir, alors que tant d'autres y avaient échoué, à reconstituer définitivement le dernier chapitre de l'histoire tragique du major Laing, je le dois surtout aux très nombreux concours que j'ai trouvés de toutes parts.

Je dois nommer tout d'abord, en le remerciant respectueusement, M. le gouverneur général WILLIAM PONTY. Grâce aux heureuses initiatives et à la sage organisation financière qu'elle lui doit, l'Afrique Occidentale Française est maintenant en mesure d'organiser des recherches scientifiques désintéressées. C'est ainsi que j'ai pu être chargé de mission et contribuer à des travaux concernant l'histoire de la colonie.

M. le gouverneur Clozel, dont on connaît la passion pour les travaux d'ordre historique, a bien voulu diriger personnellement mes recherches et me faire bénéficier de son inappréciable expérience.

A Tombouctou, j'ai trouvé chez MM. les officiers et fonctionnaires l'accueil le plus favorable et le concours le plus empressé. Je tiens à adresser mes remerciements à MM. les colonels ROULET, GADEL et HUTIN et à M. le médecin principal LEFÈVRE.

Comme commandant du Cercle de Tombouctou, M. le capitaine MARC a été pour moi un collaborateur précieux, grâce à son ascendant sur les indigènes et à sa compétence en matière de questions africaines.

Je dois aussi exprimer toute ma reconnaissance à M. DUPUIS YACOUBA, dont la connaissance de la ville de Tombouctou et de la région du Haut-Niger est si souvent mise à contribution par les voyageurs ; une fois de plus, il s'est employé fort aimablement à me documenter ; les renseignements que je lui dois sur les recherches précédemment faites ont été pour moi des éléments de succès.

M. le lieutenant MARTY, vétéran des régions nigériennes ; M. l'instituteur CRISTOFINI, créateur de l'école professionnelle de Tombouctou ; M. HUCHERY, le dévoué correspondant du Muséum, se sont mis fort aimablement à ma disposition, et je tiens à leur en exprimer ma gratitude.

Pour la mise en ordre de ces notes, j'ai fait appel à l'aide de M. le professeur HOUDAS, qui a bien voulu traduire les textes arabes rapportés par moi d'Araouan, et de M. Maurice DELAFOSSE dont l'autorité est indiscutée en matière de langues soudanaises.

Enfin je dois remercier l'*Illustration*, le *Monde Illustré* et la *Dépêche Coloniale Illustrée*, qui ont consenti à me prêter quelques-uns de leurs beaux clichés.

A. BONNEL DE MÉZIÈRES.

Paris, septembre 1912.

## CHAPITRE PREMIER

### Alexander Gordon Laing

Le futur héros de Tombouctou est né à Edimbourg, le 27 décembre 1794. Par sa mère, il appartenait à la vieille famille écossaise des Gordon, et il était le neveu de celui qui devait être plus tard l'illustre général Gordon, des Gordon Highlanders. Son père dirigeait un pensionnat et souhaitait de voir son fils lui succéder un jour. Mais le jeune Laing avait au plus haut point l'esprit aventureux et entreprenant des jeunes gens de sa génération, et, à 17 ans, il partait pour La Barbade où son oncle était alors en garnison. Peu de temps après, il put obtenir une commission d'enseigne dans le York Light Infantry.

Capitaine après Waterloo, Laing partit, en 1820, pour Sierra-Leone, où le gouverneur Sir Charles Mac Carthy le prit comme aide de camp. Ce fut sous la direction de ce chef éminent que Laing apprit à connaître les indigènes et qu'il se mit à les aimer. C'était l'époque où l'Angleterre, à la suite des admirables campagnes de Wilberforce, se mettait résolument à la tête du mouvement anti-esclavagiste. Le gouverneur Mac Carthy, passionné pour cette noble cause, s'efforçait d'intervenir auprès des chefs indigènes, pour les persuader de chercher uniquement leurs ressources dans l'agriculture et le commerce, et de cesser toutes relations avec les négriers. Laing fut, en 1822, chargé par le gouverneur d'aller exposer cette politique aux chefs de l'intérieur. Il devait en même temps s'efforcer de résoudre le problème géographique alors si mystérieux des sources du Niger.

Pendant une année entière, Laing visita le Timmani, le Kouranko et le Soulimané, et, malgré les épreuves que le dur climat de ce pays réserve aux voyageurs, malgré la fièvre qui le terrassa pendant de longues journées, malgré l'hostilité de certains chefs cupides et de mauvaise foi, le jeune capitaine réussit brillamment dans ses négociations. En même temps, il recueillait une riche moisson de renseignements géographiques qui lui permirent de donner une des premières bonnes cartes de la région de la

Rokelle. Le livre dans lequel Laing a raconté son voyage est écrit d'une plume alerte et la lecture en est encore aujourd'hui très attrayante. Elle montre sous un jour des plus sympathiques la physionomie du jeune officier, plein d'une conviction chaleureuse pour la cause antiesclavagiste ; au milieu des dangers et des fatigues de son dur voyage, il ne perd pas un seul jour sa belle vaillance, sa patience inlassable et son intelligente énergie.

La guerre des Achantis interrompt malheureusement Laing en pleine besogne. Le gouverneur lui enjoignit de rallier d'urgence son régiment. Sir Mac Carthy lui-même partit pour la Gold Coast d'où il ne devait pas revenir.



Fig. 3. — Maison habitée par Laing à Tombouctou.

Laing, très fatigué par le climat, dut bientôt rentrer en Angleterre, où le grade de major vint le récompenser de ses intéressants travaux.

A peine rétabli, Laing ne songe qu'à repartir. Il s'est rendu compte de la difficulté qu'il y a pour un voyageur à pénétrer en Afrique en partant de la côte de Guinée, et il songe à prendre en quelque sorte le Soudan à revers. C'est par le Sahara qu'il veut passer, et c'est Tombouctou, la mystérieuse

cité qu'aucun Européen n'a pu visiter encore, qu'il s'assigne comme objectif.

Par la manière judicieuse dont il expose ses projets, par la chaleur communicative avec laquelle il montre l'intérêt des découvertes qu'il ne peut manquer de faire, il convainc Lord Bathurst et obtient, grâce à lui, l'autorisation de partir.

Le 25 mai 1825, il débarque à Tripoli. Son but est d'aller de cette ville à Tombouctou et, de là, de descendre le Niger jusqu'à son embouchure. En même temps qu'il veut faire de l'exploration, Laing désire connaître un des principaux centres de la traite des noirs afin d'étudier sur place les mesures à prendre pour combattre le fléau qui ravage l'Afrique.

C'est à Tripoli que se noua et que se termina la courte et tragique idylle de la vie du malheureux officier. Quelques semaines avant son départ, Laing épousait la fille du consul britannique de Tripoli, Miss Emma Warrington. Les deux jeunes gens éprouvaient l'un pour l'autre la passion la plus vive. C'est en pleine lune de miel qu'ils se séparèrent pour ne plus se revoir.

## CHAPITRE II

### La conquête de Tombouctou

Le 17 juillet 1825, le major Laing quitte Tripoli. Il emmène avec lui un matelot anglais, Harry, un serviteur arabe, Hamed et un boy noir nommé Jack, ancien esclave qu'il a affranchi et qui le sert avec un touchant dévouement. La caravane est admirablement organisée. De nombreux chameaux emportent les provisions, les armes, les munitions et les instruments. Aucun détail n'a été négligé. Laing, en véritable Africain, sait quelle importance a l'examen des détails les plus minutieux.

Toute la colonie européenne de Tripoli est venue souhaiter bonne chance au hardi voyageur. C'est l'heure tragique des adieux. Laing, plein d'espoir, escompte que son absence ne sera que de quatre ou cinq mois et parle d'être de retour pour Christmas. Et, sous les yeux de Warrington et de sa fille, le convoi s'enfonce et disparaît sur la route de Beni-Ouled.

Celui qui est chargé de conduire la caravane est un personnage assez mystérieux qui disparaîtra au cours du drame après avoir joué un rôle étrange. Il dit s'appeler Sheikh Babani. Le consul Warrington l'a souvent vu à Tripoli, et le dépeint comme « un des hommes les plus agréables qu'il ait jamais rencontrés, ayant un caractère égal et des manières prévenantes »<sup>[1]</sup>. Babani s'est donné comme un gros traitant faisant le commerce des caravanes. Il dit avoir habité Tombouctou pendant 22 ans et y avoir encore sa femme et ses enfants. Il s'est engagé à conduire le major jusqu'au Niger et prétend que le voyage se fera en deux mois et demi. A Ghadamès, Laing s'apercevra avec étonnement que cet homme, qui prétend, à Tripoli, n'être qu'un traitant, est ailleurs un très important personnage. On lui rend à Ghadamès les plus grands honneurs. Babani y commande en maître.





Fig. 4. — Retour à Tombouctou des restes du major Laing.

Les routes n'étant pas sûres, Babani fait faire à la caravane un très long détour qui double la durée du voyage. On arrive le 21 août à Shate et seulement le 13 septembre à Ghadamès. La route directe n'a guère plus de 500 milles et Laing estime qu'on lui en a fait faire près d'un millier. La chaleur est terrible et le voyage à chameau au milieu du désert de sable est extrêmement pénible à cette saison.

Bien reçu à Ghadamès, grâce à Babani, Laing se repose de ses fatigues. Malheureusement son matériel d'explorateur est déjà dans un piteux état. Par suite de la chaleur et du cahotement des bagages sur les chameaux, ce ne sont que tubes brisés, plaques d'ivoire éclatées, chronomètres arrêtés : c'est un désastre. Pour comble de malechance, un chameau, posant le pied sur la carabine du major en a brisé la crosse.

Pendant un mois, Laing travaille à remettre en état son matériel. En même temps, il visite Ghadamès et en détermine la position astronomique.

Laing se remet en route le 27 octobre, et arrive à In Salah le 3 décembre. Il y reçoit le meilleur accueil, mais il doit y faire un nouvel arrêt de plus d'un mois. Ces retards extraordinaires ne paraissent pas avoir ralenti son entrain ni sa confiance en Babani. De celui-ci, il continue dans ses

lettres à faire le plus grand éloge : « Babani, dit-il, veille sur moi comme un père. »

Les Touareg, qu'il rencontre pour la première fois, intéressent beaucoup Laing, qui se voit demander sans cesse des conseils et des soins médicaux. Il distribue sa pharmacie de voyage « au mieux de ses connaissances ». Et quand il se remet en route, le 10 janvier, il est enchanté de l'hospitalité qu'il vient de recevoir. Quelques jours après son entrée dans le désert, il écrit une lettre à son beau-père le consul et se déclare : « en excellente santé physique et morale et toujours enthousiaste pour la cause de l'exploration »<sup>[2]</sup>.

La lettre partit pour le nord ; peu après commença la série des catastrophes qui devaient mettre fin à ce beau voyage, si bien préparé, et dont les débuts étaient si pleins d'heureuses promesses. La caravane avançait rapidement dans la région du Tanezrouft, afin d'atteindre les premiers puits de l'Azaouad. Le 21 janvier, elle fut rejointe par une bande de Touareg qui manifestèrent l'intention de faire route avec elle. C'étaient des Hoggar, aux allures de coupeurs de route. Laing dut, bon gré mal gré, accepter leur escorte. Le 26 janvier, la caravane campait au puits de Ouadi Ahnet. Vers minuit, Laing dormait dans sa tente. Coupant les cordes, et déchirant la toile, les Touareg se jetèrent tous ensemble sur le malheureux officier, qui fut couvert de blessures avant d'avoir pu saisir ses armes.



Fig. 5. — Ould Daman, petit-fils de l'assassin du major Laing.

(debout au centre de la photographie)

C'est à Laing lui-même, guéri, on ne sait par quel miracle, que nous devons les détails qui montrent ce que fut l'acharnement de ces brutes. Laing dit avoir reçu 24 blessures, dont 18 graves. Il a eu 5 coups de sabre sur la tête et 3 sur la tempe gauche : « Partout des fractures, dont il est sorti beaucoup d'esquilles. Un coup de sabre sur la joue gauche m'a brisé la mâchoire et fendu l'oreille et fait une très laide blessure ; un autre m'a atteint la tempe droite et une terrible balafre sur le cou a frôlé la trachée artère »<sup>[3]</sup>.

C'est probablement à l'armement médiocre de ses ennemis que Laing dut d'éviter une blessure mortelle. Les Touareg ne se servent de la lance que

comme arme de jet. Pour le corps à corps, ils emploient un sabre à lame large et mal trempée qui fait des entailles plus larges que profondes.

Les Touareg pillèrent à leur aise les bagages et disparurent. Quelle fut l'attitude de Babani dans cette circonstance ? Laing, dans une lettre ultérieure, la juge avec certaines réserves, et le domestique Hamed qui fut interrogé plus tard à Tripoli, accuse formellement Babani. Il est cependant invraisemblable que celui-ci ait conduit si longtemps et si loin le Major, pour le faire assassiner lâchement. Il eut pu le faire sans danger pour lui dès Ghadamès, s'il l'eut voulu. En pays touareg, son influence devait être bien peu de chose, et il est probable que, devant les menaces des bandits, il dut assister impuissant à un spectacle qui lui faisait horreur. Loin d'abandonner son compagnon, il le releva après le départ des assassins, l'attacha sur son chameau, et parvint à l'amener vivant jusqu'au campement des Kountas de la tribu de Sidi Moktar. Le chef de cette tribu était alors le sheikh Sidi Mohammed. Celui-ci, dont on ne saurait trop louer en ces circonstances l'admirable conduite, recueillit la caravane, et fit donner à Laing des soins éclairés qui le ramenèrent à la vie. La générosité à l'égard d'un hôte était une tradition dans cette noble famille. Trente ans plus tard, c'est à la protection du fils de Sheikh Sidi Mohammed, le sheikh Ahmed el Bakay, que Barth devra la réussite de sa mission à Tombouctou.

Trois mois après son arrivée au campement de Sidi Moktar, grâce aux soins dévoués dont il a été l'objet, Laing est complètement rétabli. Il se hâte d'envoyer aux siens de ses nouvelles, et c'est sur un ton presque plaisant qu'il conte ce qu'il appelle sa mésaventure, et qu'il annonce son complet rétablissement. Sa seule préoccupation est d'atteindre au plus vite Tombouctou, le premier but qu'il s'est assigné. Le sheikh, devenu son ami, s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la réussite de ses projets, et lui promet de le faire conduire vers la côte par le pays de « Mooschi » (Mossi ?).

Mais la mauvaise chance s'acharne sur le malheureux Laing. Une épidémie de fièvre infectieuse s'abat sur le campement de Sidi Moktar. Babani meurt un des premiers. Puis c'est le sheikh lui-même qui disparaît. Laing tombe malade, et, en pleine fièvre, il a la douleur de perdre tour à tour le 21 juin son boy, le fidèle Jack, et, le 25, son matelot Harry. Son

dernier serviteur Hamed, épouvanté des catastrophes qui s'abattent sur la mission, refuse de rester plus longtemps. Laing est obligé de le laisser, le 10 juillet, reprendre la route de Tripoli. Il faut citer les termes dans lesquels Laing lui-même commente cet incident. C'est l'avant-dernière lettre qui soit parvenue de lui : « Au moment où j'étais encore très faible, ayant à peine réussi à maîtriser le très grave accès de fièvre dont je venais d'être atteint, alors que les cadavres de mon pauvre Jack et du matelot étaient à peine froids, Hamed, insoucieux de toutes les lois de l'humanité, vint me dire qu'il voulait rentrer au Touat avec la caravane. Je lui ai dit qu'il pouvait s'en aller. Je ne blâme pas l'homme qui prend soin de sa carcasse. Aussi, au nom de Dieu, qu'il s'en aille. Je lui ai donné un méhari, des vivres, etc., et il part comme un sultan... »<sup>[4]</sup>.

Celui qui écrit ces lignes hautaines, absolument seul dans un pays inconnu et hostile, est presque sans ressources ; ses bagages ont été pillés ; lui-même, atrocement mutilé, est convalescent d'une terrible crise de fièvre ; ses serviteurs sont morts, et son unique ami et son seul protecteur vient de disparaître. Des maux de tête atroces, suite des coups de sabre qu'il a reçus sur le crâne, le tourmentent, et son bras mutilé lui occasionne les pires souffrances chaque fois qu'il veut écrire. Malgré tout, il n'a rien perdu de son ardeur à la découverte, et les obstacles dont la route de Tombouctou a pour lui été jalonnée, sont oubliés dès qu'ils sont franchis.

Tant d'héroïsme devait frapper jusqu'aux indigènes eux-mêmes. Dans la tribu dont il était l'hôte, Laing avait conquis l'estime et l'admiration de tous. Et le souvenir est resté vivant chez les Kountas du « Raïs » à la haute stature, au caractère chevaleresque et à l'indomptable énergie<sup>[5]</sup>.

Enfin Laing allait être payé d'une partie de ses peines par un premier succès. Le 18 avril 1826, treize mois après son départ de Tripoli, il voyait enfin, sur leurs dunes de sable, se dresser les hautes maisons et les minarets de la ville mystérieuse qu'il était le premier Européen à contempler.





Fig. 6. — Touareg de Tombouctou.

La tour carrée de Djingereiber, le minaret de Sidi Yaya et surtout le clocheton qui surmonte la mosquée au nom illustre de Sankoré produisent à qui vient du Sahara une impression inoubliable.

Ce devait être alors un spectacle bien curieux que de trouver, aux confins du désert, cette cité grouillante de vie. Dans le port saharien qu'était la Tombouctou d'alors, le Maghreb et le Soudan prenaient contact et la ville reflétait, dans un curieux mélange, l'influence des deux civilisations.

La raison d'être essentielle de Tombouctou était le marché aux esclaves, et là, sur la grande place, où s'entassait le bétail humain, les représentants de toutes les races africaines se coudoyaient. Les Sahariens : Touareg, Bérabich ou Kountas, y croisaient les gens du Maghreb : Tripolitains ou Marocains, et les Soudanais : Haoussas, Mandés ou Toucouleurs ; cependant que s'empressaient autour d'eux leurs hôtes Songhays, courtiers obséquieux et hôteliers avides.

Ville de commerce et ville d'affaires, Tombouctou était aussi une bruyante ville de plaisirs. Le Saharien y trouvait les jouissances ardemment désirées pendant les longs mois de privations au désert et le Nigérien y entrevoyait une civilisation à lui inconnue, un luxe ignoré, digne, lui semblait-il, des mille et une nuits.

Vivant à part, et s'efforçant d'ignorer ce monde avide ou frivole, une petite élite intellectuelle s'attachait à conserver l'ancienne tradition de la Tombouctou savante. Quelques très anciennes familles s'honoraient d'avoir pour chefs des hommes lettrés, chez qui les discussions les plus savantes avaient cours et qui connaissaient des sciences ignorées du vulgaire<sup>[6]</sup>.

C'est dans ce milieu que Laing eut l'heureuse fortune d'être introduit. Là, il put retrouver un peu la Tombouctou qu'avaient révélée à l'Europe les voyages d'Ibn Kaldoun et d'Ibn Batoutah ; là il put trouver les satisfactions intellectuelles capables de lui faire oublier les impressions pénibles que son cœur généreux ne dût manquer de ressentir devant l'odieux trafic des traitants. Peut-être eut-il la tristesse d'assister impuissant à l'envoi vers la misère et la déchéance définitive de malheureux provenant de ces régions de la Rokelle et du Kouranko, où il avait trois ans auparavant plaidé auprès des chefs indigènes la cause anti-esclavagiste.



Bien accueilli, grâce à la recommandation du chef des Kountas, Laing se rendit d'abord chez le fils de Babani, qui lui procura un logement chez un Tripoliteain du quartier de Baguindé.

La maison où Laing a vécu, du 18 août au 22 septembre 1826, existe encore, et n'a pas été modifiée. Comme toutes les maisons de Tombouctou, elle comprend un rez-de-chaussée où sont les communs : cuisines, magasins, écuries, et aussi logement des serviteurs. Au premier étage trois chambres sont réservées pour l'habitation. Elles donnent sur une large terrasse d'où l'on embrasse le panorama de la ville. C'est là que se tenait Laing. C'est là sans doute qu'il s'est assis devant son papier, songeant à sa chère Emma, et essayant en vain de lui écrire des lettres rassurantes, alors qu'il sentait que les dangers s'accumulaient devant lui. C'est là qu'il a écrit sa dernière lettre qui se termine par ces mots : « Il faut que ma chère Emma m'excuse de la façon dont je lui écris. J'ai commencé cent lettres pour elle ; mais je n'ai pu en finir aucune. Elle est toujours au plus haut dans mes pensées et c'est avec délices que je pense à plus tard, à l'heure de notre réunion qui, si Dieu le veut, n'est plus maintenant très éloignée<sup>[7]</sup> ». Cette réunion qu'il souhaitait, Laing devait en effet l'obtenir, mais de toute autre manière. Au moment où il écrivait sa lettre, il n'avait plus que quelques jours à vivre. Quand la fatale nouvelle, longtemps discutée, de la mort du héros parvint à Tripoli, quand il fut certain qu'aucun espoir n'était plus possible, Emma Warrington Laing alla rejoindre son mari : elle mourut de chagrin dans les derniers jours de 1829.



Fig. 7. — Femmes arabes de Tombouctou.

## CHAPITRE III

### Le Drame

Le séjour à Tombouctou d'un homme tel que Laing n'a pas dû être infructueux, et ce sera toujours, pour la science, une perte irréparable que la disparition du journal et des notes de l'illustre voyageur. Pendant le mois que dura son séjour, nous savons qu'il leva le plan de la ville et qu'il étudia les manuscrits qu'y possèdent les lettrés. Sans aucun doute il connut le fameux *Tarikh es Soudan* que Barth a eu la gloire de révéler à l'Europe savante, et les nouveaux manuscrits qui viennent d'être découverts. Laing étudia aussi la question, alors si mystérieuse, du cours du Niger, et acquit la certitude qu'aucune communication n'existait entre le grand fleuve de l'ouest africain et le Nil. Il avait imaginé que la Volta pouvait être le cours inférieur du Niger, erreur sans doute, mais qui provenait d'une conception exacte de l'orientation réelle des deux branches du fleuve.

Les explorateurs d'aujourd'hui, qui font le voyage de Tombouctou sur un confortable vapeur, et pour qui la route du port de Kabara à la grande ville est une agréable chevauchée de quatre milles à travers les mimosas, ne doivent pas oublier que Laing, pour aller voir le fleuve, dut mystérieusement sortir de la ville en pleine nuit<sup>[8]</sup>, risquant à chaque pas de croiser une bande de Touareg qui sans doute ne l'auraient pas épargné.

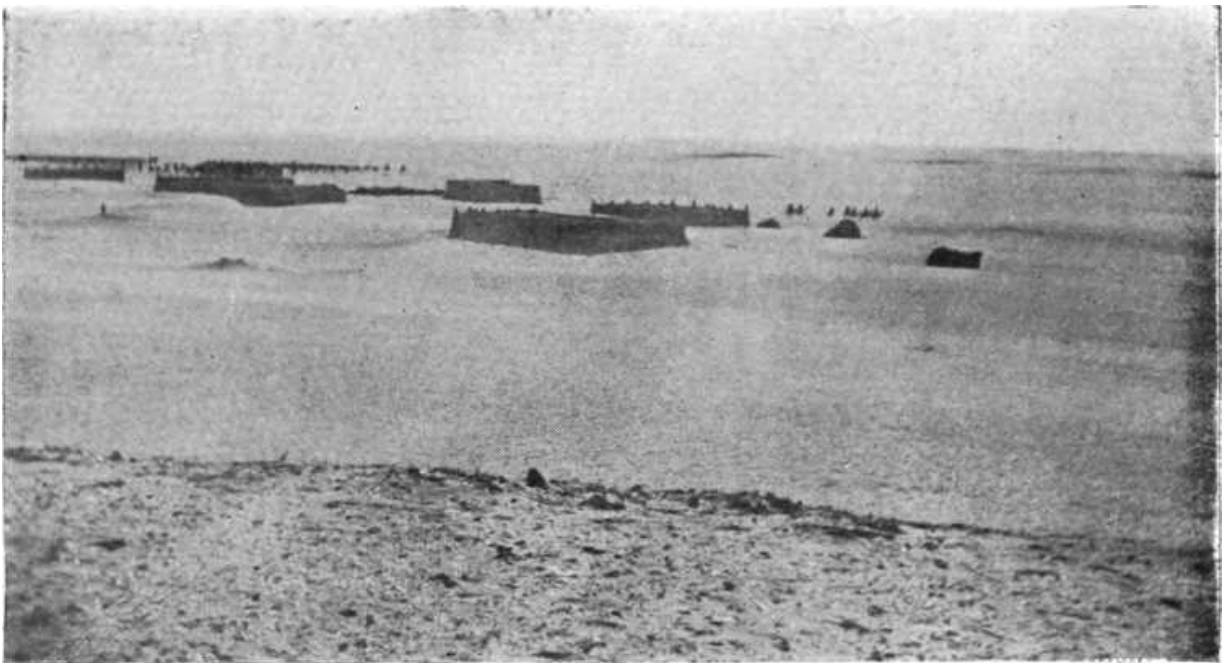


Fig. 8 — Vue générale d'Araouan.

A Tombouctou comme ailleurs, Laing avait fait la conquête de tous ceux qui le connaissaient. Il est curieux de noter, d'après la tradition encore très vivante aujourd'hui, les qualités que les indigènes lui ont reconnues. Les Tombouctiens ont admiré chez Laing la belle prestance, la force physique et la haute élégance à cheval ; ils ont su également discerner combien était grande la noblesse des sentiments et la valeur morale de leur hôte.

Dans le monde des lettrés et des savants, Laing ne compta bientôt que des amis. C'est sans doute au plaisir qu'il éprouva à pénétrer dans ce centre de haute culture intellectuelle et à y recevoir bon accueil, qu'il faut attribuer le passage de sa dernière lettre où il dit : « A tous égards, Tombouctou a complètement tenu ce que j'en attendais »<sup>[9]</sup>.

Ses amis Tombouctiens avaient déconseillé à Laing de descendre le Niger, et lui avaient offert de le faire conduire à Dienné. De là, il aurait pu tenter de regagner, par le Sénégal, les établissements français de Saint-

Louis. A aucun moment Laing ne paraît avoir songé à visiter Oualata et c'est par erreur que certaines cartes font passer par ce point son itinéraire.

Mais les Tombouctiens n'étaient que d'excellents commerçants ou de pieux lettrés. Ils n'avaient aucune force armée, et leur ville ouverte devait subir la protection des puissants du jour. Les fanatiques Toucouleurs commençaient alors d'étendre partout leurs conquêtes, qui devaient couvrir de ruines presque tout le bassin du Niger. De Bandiagara, sa capitale, le sultan Ahmed ben Mohamed Labo avait envoyé des reconnaissances vers Tombouctou, et déjà, dans toute la région, il parlait en maître. Ses espions lui eurent bien vite signalé le chrétien recueilli et protégé par les Kountas, à qui les gens de Tombouctou faisaient bon accueil. Le tyran cruel et fanatique, à l'esprit étroit, en conçut aussitôt de la jalousie et écrivit une lettre comminatoire au chef de la ville de Tombouctou, Ousman Alcayar, qui s'empessa d'obéir. Laing fut mis en demeure de retourner par où il était venu et de reprendre au plus vite la route d'Araouan.

Cette nouvelle infortune ne pouvait décourager un homme tel que Laing. Après tant de projets élaborés en vain, il put trouver encore une autre combinaison, par laquelle il espéra échapper aux menaces des Toucouleurs et continuer quand même son voyage en le rendant fructueux pour la science. Feignant de renoncer à remonter le Niger, il fit ses préparatifs de départ pour Araouan ; mais son dessein était de se joindre à la première caravane qu'il rencontrerait, allant non plus vers Tombouctou, mais vers Sansanding. De là, il espérait atteindre Ségou et relier ses itinéraires à ceux de Mungo Park.

Il fallut se mettre en route à la hâte ; la populace de Tombouctou, affolée par les menaces des Toucouleurs, exigeait maintenant le prompt départ du chrétien. Des bruits absurdes circulaient dans le peuple : on disait que l'étranger avait des fétiches avec lesquels il allait empoisonner tout le pays, et on le rendait responsable des décès les plus récents. Et surtout on répétait que la ville sainte était souillée par la présence d'un infidèle.

Ces sortes de crises de fanatisme, dans lesquelles la haine et le mépris se donnent libre cours, ont toujours été, et sont encore à redouter chez les musulmans illettrés ; il faut de longs et patients efforts de la part des dirigeants les plus cultivés et les plus intelligents pour en éviter le retour.

Laing n'était plus sans ressources. Une lettre de change, qu'il avait emportée de Tripoli, lui avait été payée à Tombouctou. Il put racheter des chameaux et se reconstituer un matériel de route. Mais les convois sur la route de Tombouctou à Araouan étaient alors, comme ils le sont encore aujourd'hui, une sorte de monopole de la tribu arabe des Bérabich (Barbooshi dans différents textes). Le chef de cette tribu était alors Ahmadou Labeida, musulman fanatique, à l'esprit borné. Sa mauvaise étoile mettait Laing à la merci d'un impitoyable ennemi des chrétiens.

Le chef de Tombouctou, Ousman, confia Laing à Labeida, et celui-ci promit de conduire l'étranger jusqu'à Araouan. Il lui fournit un guide et le départ fut fixé au 22 septembre.

Le 21 au soir, Laing écrivit à son beau-père le consul Warrington une lettre, qui devait être la dernière, et dans laquelle on sent, malgré le ton calme et qui veut être rassurant, les appréhensions du voyageur. « Ma destination est Ségou, où j'espère arriver dans quinze jours ; mais j'ai le regret de vous dire que la route n'est pas bonne et que mes périls ne sont pas encore terminés »<sup>[10]</sup>.

Le 22, à 3 heures du soir, la caravane se mit en route. Le major avait avec lui deux serviteurs : l'un nommé Bungola, était un ancien esclave que Laing avait libéré. L'autre, dont le nom nous est inconnu, était un jeune garçon arabe qui partagea le malheureux sort de son maître et dont les restes ont été retrouvés mélangés à ceux du major.

Tout en cherchant une caravane allant à Sansanding, Laing s'éloignait rapidement, en suivant celle des routes d'Araouan qui passe le plus à l'ouest. Le 23, il était déjà à 30 milles de Tombouctou, au lieu dit Sahab, à mi-distance entre les puits de Laouessi et d'Agonégifal. La température à cette époque de l'année est extrêmement élevée, et Laing s'arrêta pour passer les heures les plus chaudes sous un athilé<sup>[11]</sup>, qui seul donnait un faible ombrage au milieu de la plaine nue.

Autour de Laing, c'est l'horreur grandiose du désert. Jusqu'à l'horizon s'étendent les sables, où les pluies d'hivernage viennent de faire pousser quelques maigres touffes d'herbes. C'est le commencement du Sahara, l'inconnu mystérieux des cartes d'alors. Et précisément, à côté du voyageur

qui se repose au milieu de ces effrayantes solitudes, voici les précieux documents qu'attend toute l'Europe savante. Les notes de Laing vont permettre de compléter les cartes, de mettre à jour les géographies, de faire faire à la science un pas de plus en avant. Et Laing, en songeant à l'œuvre utile déjà accomplie, oublie toutes ses misères pour ne songer qu'aux joies glorieuses du retour. Qu'importent les blessures dont les cicatrices couturent son visage ; qu'importent les souffrances passées et les dangers de l'avenir : l'officier anglais peut songer avec une consolante fierté à la façon dont il a rempli la tâche qui lui était confiée.



Fig. 9. — Une caravane au Sahara.

Soudain, le bruit d'une galopade le réveille. La petite caravane est vite debout. Quatre cavaliers s'approchent. Laing reconnaît le chef des Bérabich qu'il a quitté à Tombouctou l'avant-veille. Celui-ci est accompagné de Mohammed Faradji ould Abdallah et de deux inconnus. Laing est sans défiance ; il a été recommandé aux Bérabich par le chef de Tombouctou lui-même, et chacun sait que le pacha de Tripoli l'a accrédité auprès de tous les sheikhs du désert. Surtout Laing a la parole de Labeida, et sa grande âme ne peut même pas concevoir l'idée de la trahison. Cependant, on s'adresse au major sur un ton menaçant qui l'étonne. Ahmadou Labeida s'est renseigné à Tombouctou sur les dispositions des Toucouleurs et sur celles des gens de la ville et il a compris que nul désormais n'était favorable au chrétien. Le dévot cruel a deviné qu'on lui saurait même gré d'un crime que personne n'a osé commettre. La foule ignorante et fanatisée se reproche son



engouement des jours précédents pour le héros qui l'avait désarmée et séduite. Et c'est avec soulagement qu'elle a vu Labeida partir en hâte pour rejoindre et pour assassiner celui qui s'est placé sous sa sauvegarde.

L'élite intellectuelle de la ville, les anciens amis de Laing, ceux avec qui il avait passé de longues heures à discuter les saints principes du Coran et la question de la tolérance à l'égard des chrétiens, eurent peur devant la poussée populaire, et, au mépris de toute dignité, ils laissèrent faire.

On sent très bien aujourd'hui, quand on cause de ces heures tragiques avec les petits-fils de ceux qui manquèrent alors aux plus nobles traditions de l'Islam, un sentiment de gêne et comme de remords.

L'insulte à la bouche, Ahmadou Labeida s'avance vers Laing. Il ose le sommer de se faire musulman. Laing répond avec la hauteur qui convient. Tout aussitôt le Bérabich ordonne à un de ses gens de mettre à mort le chrétien. Les hommes hésitent et d'abord refusent ; la belle attitude du major leur en impose encore. Le sheikh insiste ; deux serviteurs s'emparent de Laing et lui immobilisent les bras. Ahmadou Labeida plonge de toute sa force une lance dans la poitrine du malheureux sans défense. C'est le signal du massacre : Faradji achève le major et lui tranche la tête ; un des serviteurs est tué sur le corps de son maître, l'autre est blessé. Le sheikh donne aussitôt l'ordre de détruire tous les bagages. Dans l'esprit de cet homme borné, tout ce qui a appartenu à un chrétien peut renfermer des fétiches redoutables. Et devant lui on rassemble en un tas tout ce que ces ignorants jugent si dangereux : vêtements, instruments et surtout livres et papiers, et l'on y met le feu. A côté du cadavre du martyr, s'envolent en fumée les pages précieuses de ses cahiers de notes. Le premier plan de Tombouctou, les observations scientifiques, les itinéraires, les copies de manuscrits arabes flambent, pendant que les meurtriers, joignant le bouffon au tragique, se bouchent le nez avec des gestes d'effroi pour éviter d'être empoisonnés par les fétiches du major. C'est un second assassinat qui s'achève, c'est l'œuvre de sa vie que l'on détruit après avoir pris au malheureux sa vie elle-même.



Fig. 10. — Mohammed el Moktar.

Quand tout fut consumé, on enfouit sous le sable les cendres du foyer. Les serviteurs de Labeida s'arrangèrent cependant pour avoir une part de butin. Ils ne craignirent pas d'être empoisonnés par l'or de leur victime, et gardèrent pour eux les quelques pièces de monnaie qu'ils trouvèrent dans l'une des caisses. On dit même qu'Ahmadou Labeida accepta pour sa part une breloque en or ayant appartenu à Laing et qui figure un petit coq. Ce bijou serait encore entre les mains de Mehemed ould Mehemed, le petit-fils de l'assassin, dont nous parlons plus loin.

Pour que l'insulte fût complète, les cadavres de Laing et de son serviteur furent abandonnés sans sépulture au pied de l'athilé, et les oiseaux en firent leur proie. Quelques jours plus tard, un Bérabich nommé Brahim ould Oumar ould Salah, de la tribu des Ouled Sliman, passant auprès de

l'athilé, vit des débris humains dont les oiseaux de proie becquetaient les lambeaux ; sans savoir ce qui s'était passé, il les enterra au pied de l'arbre. Cet homme apprit plus tard à qui il avait ainsi rendu les derniers devoirs et il s'écria : « J'ai cru enterrer les restes d'un musulman. Si j'avais su que c'étaient ceux d'un chrétien, je les aurais laissés tels quels ».

Ainsi périt, à l'âge de 32 ans, un des hommes les plus merveilleusement doués pour l'exploration africaine qu'ait connu le XIX<sup>e</sup> siècle. Convaincu de la noblesse de son rôle, se regardant comme le représentant de la civilisation européenne, Laing, par son respect de lui même, commandait le respect et l'admiration des indigènes. Parmi tant de vaillants qui ont donné leur vie pour la cause africaine, une place d'honneur doit être réservée au conquérant de Tombouctou, qui fut un héros et un martyr.



Fig. 11. — Marchand de sel de Tombouctou et sa famille.

## CHAPITRE IV

### A la recherche des restes de Laing

En Europe, le monde savant avait suivi avec intérêt la marche de Laing. On sait avec quelle passion l'étude de la géographie africaine fut entreprise au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Anglais, Français, Allemands et Italiens rivalisèrent d'héroïsme pour couvrir de leurs itinéraires nouveaux les grands espaces blancs qui occupaient alors le centre des meilleures cartes. Tombouctou la mystérieuse était un des objectifs les plus visés, et la nouvelle de l'heureuse marche de Laing dans cette direction avait été saluée avec enthousiasme. Mais des rumeurs pessimistes ne tardèrent pas à circuler. A la suite de l'attaque de janvier 1826, on crut à la mort du voyageur. Puis des lettres de lui parvinrent et rassurèrent un peu. Mais le domestique Hamed, qui revint à Tripoli en octobre 1826, apporta des nouvelles si effrayantes, bien qu'il eût laissé son maître en vie, que l'inquiétude fut générale au sujet du succès de la mission.

Le consul Warrington pria le pacha de Tripoli de lui procurer des renseignements tout à fait précis par l'intermédiaire des autorités de Ghadamès. Les réponses parvinrent au mois de mars 1827. Les premières portaient que Laing, attaqué et blessé par les Touareg, avait pu se rétablir, et qu'il était entré à Tombouctou. Les secondes, reçues par le pacha à Tripoli le 31 mars, donnaient, avec tous ses détails, la nouvelle de la catastrophe finale.

Peu après, le domestique Bungola, de retour à la côte, vint apporter sa déposition de témoin oculaire de l'assassinat.

Le consul Warrington déploya, dans ces tristes circonstances, l'activité la plus intelligente et la plus ingénieuse. Ayant perdu tout espoir de revoir son malheureux gendre, il s'attacha à chercher si quelque chose pouvait être sauvé de son œuvre, et, de tous les côtés il envoya à la découverte pour savoir ce qu'étaient devenus les papiers du major Laing.

Comment ne sut-on pas alors que ces papiers avaient été brûlés à Sahab ? Il est probable que les musulmans les plus intelligents, qui furent précisément ceux à qui s'adressa le consul Warrington, déploraient en leur for intérieur le crime de Labeida et les circonstances odieuses et ridicules dont il fut entouré. Ils n'osèrent avouer qu'un de leurs coreligionnaires avait brûlé comme un fétiche dangereux l'œuvre d'un savant chrétien, et leurs réponses dilatoires empêchèrent la vérité d'être connue.

Caillé rapporta quelques renseignements nouveaux qui précisèrent l'attitude d'abord favorable des gens de Tombouctou et la tyrannie exercée dans cette ville par les Toucouleurs<sup>[12]</sup>. Tout en donnant à Caillé la récompense que méritait son extraordinaire voyage, la Société de Géographie de Paris s'honora en décernant à M<sup>me</sup> Laing, en souvenir de son mari, la Grande Médaille d'or de la Société.

Puis le silence se fit. L'oubli vint. Barth, puis Lenz, essayèrent tour à tour de savoir si réellement il existait encore des manuscrits laissés par Laing : ils ne reçurent que des renseignements erronés.

Une enquête approfondie menée par Duveyrier ne révéla aucun fait nouveau.

On pouvait espérer que l'occupation de Tombouctou par les Français, en 1894, permettrait de percer à jour ce mystère. Et cependant, pendant quinze ans les recherches, menées avec le plus grand soin, n'aboutirent à aucun résultat.

La raison du mutisme des indigènes s'explique par une disposition de la loi coranique qui spécifie que le prix du sang, la Dia, peut être réclamé après plusieurs générations. Le chef actuel des Bérabich, Mehemed ould Mehemed est le petit-fils d'Ahmed Labeida. C'est un vieillard rusé et sournois, très énergique, dont le prestige est considérable dans toute la région de Tombouctou et à qui on n'aurait pas volontiers osé créer des ennuis. Au début de 1910, il se mit en rébellion ouverte contre le Gouvernement français et s'enfuit au Maroc. La situation était alors plus favorable pour faire une enquête. M. le gouverneur Clozel, lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, qui s'attache avec tant de zèle et de compétence à l'étude scientifique des pays du Niger, cherchait depuis

longtemps a pénétrer le mystère de la mort de Laing. Il choisit cette circonstance pour me charger d'une mission d'études à ce sujet, pendant le voyage que je devais faire à Tombouctou, Araouan et Taoudénit.

Muni de lettres de recommandation des confréries religieuses Senoussia et Tidjania, je visitai à Tombouctou et à Araouan les chefs et les principaux personnages. Comme il m'était possible de m'exprimer en arabe avec eux, j'eus vite fait de les mettre en confiance. Après leur avoir donné l'assurance, au nom du gouverneur, qu'aucune représaille ne serait exercée, je leur demandai de me procurer tous les renseignements possibles au sujet du major Laing ; je m'attachai à leur faire comprendre que ces recherches n'avaient qu'un but historique, auquel s'intéressait de façon toute spéciale M. le lieutenant-gouverneur Clozel, dont le nom est si populaire à Tombouctou.

Arouata, chef des Kel Araouan, son fils aîné Sheikh Arouata, Sidi Ali, cadi d'Araouan, et Ahmed Baba, cadi de Tombouctou, consentirent à me seconder dans mes recherches et à me communiquer les Annales que l'on tient à Araouan. Dans ces documents, qui portent le nom de Tarikhs, on note au jour le jour les principaux événements, et chacun tient pour dignes de foi ces récits dont l'étude est du plus haut intérêt. Je trouvai dans deux Tarikhs d'Araouan le récit de la mort de Laing. J'en pus prendre copie et j'en donne ci-dessous la traduction.

Ces indications étaient précieuses. Mais, pour qu'elles fussent complètes, il fallait connaître l'emplacement de l'arbre au pied duquel avait été tué le major. Sheikh Arouata me mit alors en rapports avec un vieillard bérabich nommé Mohammed ould Moktar. Cet homme, âgé de 82 ans, est le propre neveu d'Ahmadou Labeida. Il a été élevé par celui-ci et connaît l'histoire de la mort de Laing, que son oncle lui a contée. Mis en confiance, Mohamed ould Moktar consentit à parler. Je crois bien que le désir d'être désagréable à Ould Mehemed, contre qui il nourrit une ancienne et féroce haine, fut un des principaux mobiles qui lui firent me dicter le récit figurant ci-dessous aux pièces justificatives. Mohammed déclara qu'il connaissait très bien l'arbre en question, et que Faradji le lui avait souvent montré quand ils faisaient ensemble la route entre Araouan et Tombouctou.

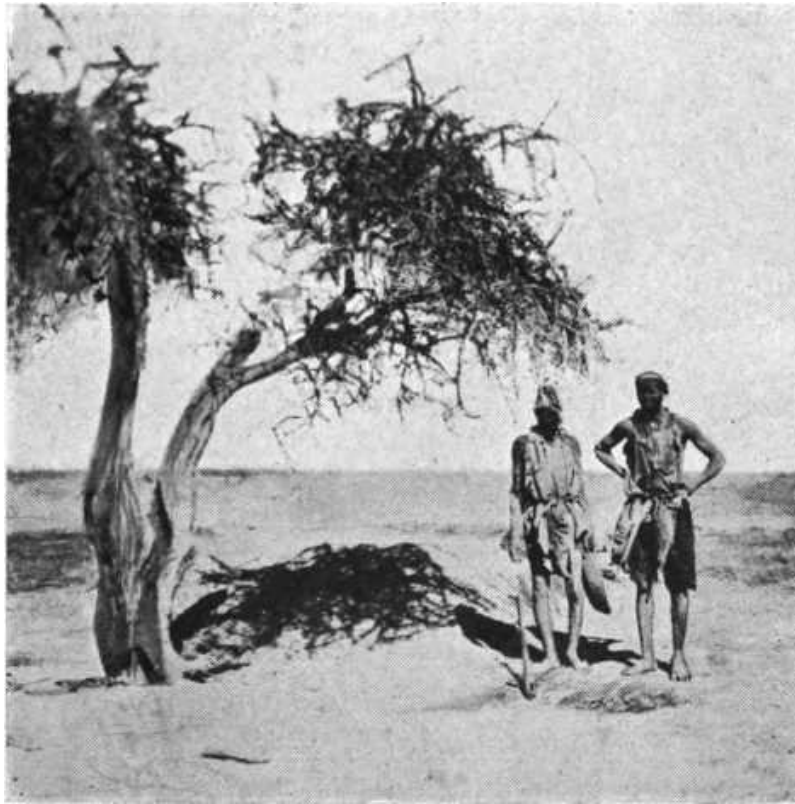


Fig. 12. — A Sahab. L'arbre au pied duquel a été assassiné Laing.

Malgré son grand âge, Mohammed, qui jouit d'une excellente santé, accepta de me servir de guide et promit de me conduire à Sahab et à l'arbre athilé.

Rentré à Araouan le 12 décembre, je trouvai Mohammed prêt à partir et Sheikh Arouata décidé à nous accompagner. Nous nous mîmes en route, et, le 21 décembre, nous étions à Sahab.

Le lieu dit Sahab se trouve sur la route d'Araouan à Tombouctou, à 30 milles au nord de cette ville. C'est une vaste dépression, où le sable, mélangé d'argile, conserve quelque humidité après l'hivernage. Dans le lointain, le massif de Tadrant élève ses pics rocheux au-dessus des plaines environnantes.



Des fouilles furent immédiatement entreprises au pied de l'athilé. Le 22, dans la matinée, un des travailleurs mit à découvert à 1 m. 25 de profondeur et à 0 m. 50 du pied de l'arbre, différents ossements : morceaux de crâne, sections de vertèbres, etc... Puis, peu après, dans un rayon de quelques mètres, l'emplacement d'un foyer, des débris de caisses, un morceau d'alun et un morceau de chaussette cachou.

Nous regagnâmes Tombouctou et, accompagné des différentes personnes ayant assisté aux fouilles, je me présentai devant le lieutenant Marc, commandant le cercle de Tombouctou, à qui je fis une déclaration officielle du résultat de mes recherches.

Les ossements recueillis furent soumis à l'examen de M. le médecin-major de première classe Lefèvre, des troupes coloniales ; mais par suite des moyens rudimentaires dont on disposait, cet examen ne fut que superficiel. Le docteur constata qu'on se trouvait en présence des restes de deux individus : un adulte présentant les caractères d'un Européen, et un adolescent. Un des crânes portait une large trace de sang prouvant qu'il s'agissait d'un homme décédé de mort violente.

Mohammed ould Moktar me confirma que, des deux serviteurs qui accompagnaient Laing au moment de sa mort, l'un avait été blessé et ramené à Tombouctou. L'autre avait eu le sort de son maître.

Les ossements furent séparés et mis en bière.

Aussitôt que fut connue à Tombouctou la nouvelle de l'exhumation des restes du major Laing, toute retenue cessa de la part des indigènes. Il me devint possible de terminer mon enquête et de reconstituer toutes les circonstances du drame. C'est ainsi que j'ai pu connaître la part exacte prise par Ahmadou Labeida dans un crime dont il fut l'exécuteur, mais dont Tombouctou toute entière fut complice. Comme je l'ai dit plus haut, aux yeux des musulmans, le prix du sang peut toujours être réclamé aux descendants d'un meurtrier, et chacun croyait les Européens décidés à venger sur Ould Mehemed le meurtre commis par son grand-père. Les Tombouctiens n'osaient attirer un châtiment sur un coupable puissant, dont tous d'ailleurs se sentaient complices. Lui étant mis hors de cause, tout devint facile et les langues se délièrent.

Le récit que je donne ci-dessus est le résumé de longues conversations, toutes concordantes, que j'ai eues à Araouan et à Tombouctou. Aucun doute ne peut plus subsister aujourd'hui sur les circonstances qui ont entouré la mort de Laing et la destruction de ses papiers.



Fig. 13. — L'auteur à Tombouctou en 1910.

Le résultat négatif de mes recherches fixe quand même un point d'histoire. A ce titre il ne serait donc pas à dédaigner. Mais ma satisfaction la plus grande a été de pouvoir rendre un suprême et public hommage à Laing dans la ville même qui fut témoin de sa vaillance et de son amour de la science.

Le Gouvernement britannique a été mis au courant officiellement de la découverte faite à Sahab, et les autorités françaises conservent actuellement à Tombouctou le précieux dépôt des restes du major Laing. Ces débris humains sont bien peu de chose, et plus que jamais l'on peut répéter en les regardant :

« Quot libras in duce tanto invenies ».

Mais l'œuvre pour laquelle Laing a donné sa vie est aujourd'hui accomplie. La traite des noirs a cessé, et le honteux marché aux esclaves, qui déshonorait Tombouctou, a disparu. Il y a quelque chose de touchant à constater que les indigènes, après tant d'années, ont conservé la mémoire du héros au noble cœur qui a donné sa vie pour leur faire avoir plus de bonheur et plus de liberté.

A. BONNEL DE MÉZIÈRES.

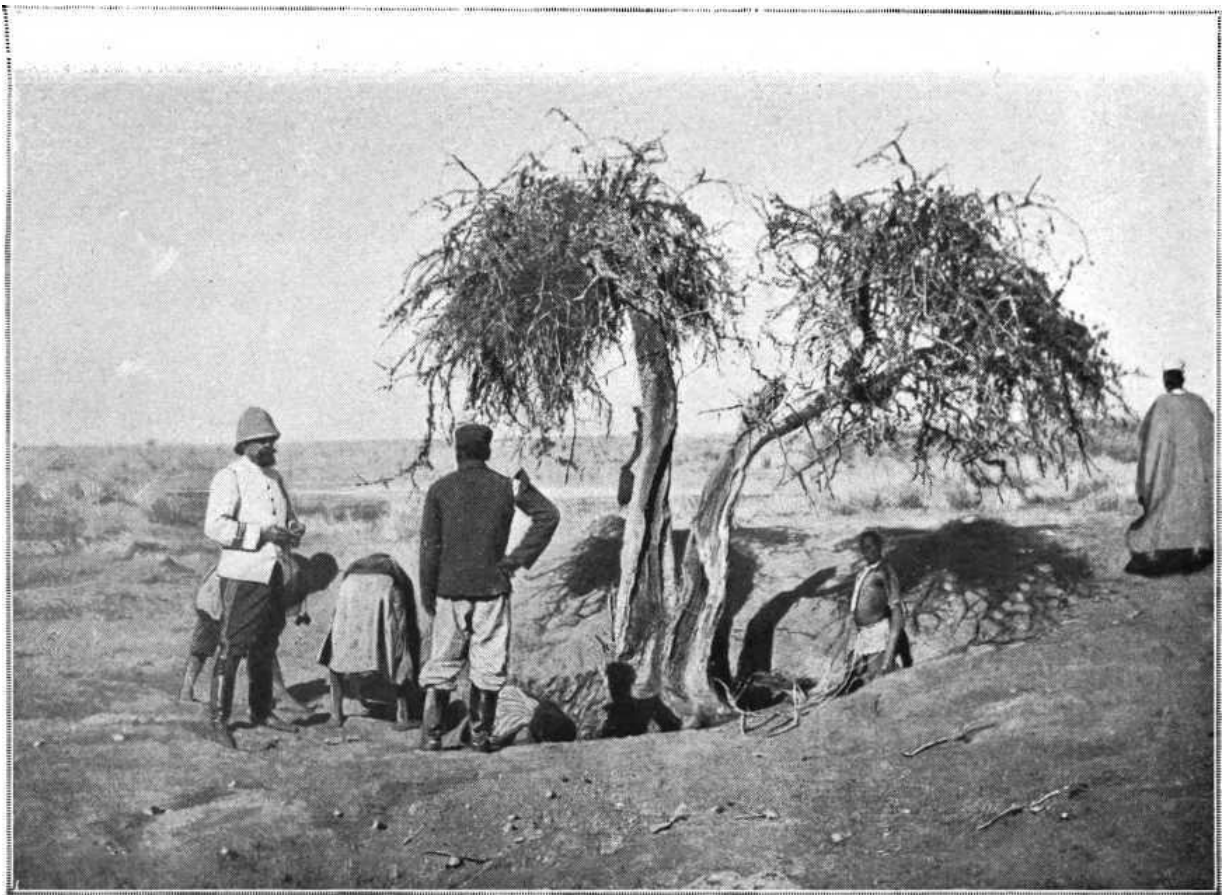


Fig. 14. — Les fouilles qui ont amené la découverte des restes de Laing à Sahab (décembre 1911-janvier 1912).

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES**

## 1<sup>er</sup> manuscrit.

*Texte remis à Araouan à M. Bonnel de Mézières.*

الحمد لله رب العالمين وصلاته وسلامه على سيد المرسلين وعلى آله وصحبه اجمعين \*

وبعد فقد وجدت في رسوم اوائلنا المتقدمين بخط مشابه لخط جدنا القاضي سيدي احمد القاضي بن سيدي محمد بن سيدي احمد بير ما نصه بعد تعداد اعوام قبل اعنى بعد تعداد وقائع اعوام قبل ذلك قال وفي عام احدى اربعين بعد المائتين والالف وهو العام الذى تامر فيه وتقيد عثمان بن القائد بيكر بعد موت اخيه احمد بن القائد بيكر وذلك لان احمد تولى بعد موت ابيه القائد بيكر المذكور المتوفى في اواخر الثلاثين قبل نصر الشيخ احمد لب للدين بثلاثة اعوام فمكث اعنى احمد في الامارة عشرة اعوام وهو امير مبارك سيد فاضل سخي باذل حتى لقب بسيد فتوفى رحمه الله تعالى فتولى بعده اخوه عثمان المذكور في عام واحد واربعين وفي ذلك العام جاء نصرانى من كنس الانكليز من جهة المشرق حتى دخل تينبكت فلم يقدر ان يتعدى للسودان خوفا من افلان لان ذلك زسن اوائل انتصار الشيخ احمد لب للدين الا انه لم يبلغ حكمه تينبكت لان حكمه لم يبلغ تينبكت الا في زمن عثمان في نيف واربعين فلما دخل تينبكت مكث فيها ما مكث مستخفيا فخرج منها متوجها لجهة اروان فركب الشيخ احمد بن عبيد رئيس البرابيش يومئذ وسيدها في طائفة من قومه فلحقه به اعنى تلاحق به عند السهب موضع في طريق اروان وقد كان نازلا عند طلحاية رحال نزلها يرصده فمكث زمنا حتى خرج فتبعه حتى ادركه عند السهب المذكور فقتله هنالك ضحوة يوم الثلاثاء في اليوم الثالث من شهر الله شوال العام المذكور وقتل عند اتيلة غربى المجيد اعنى وسط النهج اعنى كبله الامرائر بلغة العامة فاما الشيخ احمد وعلية اصحابه فما حازوا على متاعه ولا قربوا منه واما السفلة فانهم اتوا دبشه وقماشه فلم يجدوا عنده سوى صندوقين ففتشوهما فما وجدوا سوى بضع عشرة ريالاً من الريال فاخذوه بعضهم خفية واسره في بضاعته فلم يطلع عليه الا بعد ذلك وغير ذلك من متاعه دفتره بعد ما احرقوه بجميع ما فيه من كواغد ورسوم وكنائش وصندوق وغير ذلك فلم يقبل احمد ان يصحب احدا منهم شئ من متاعه سوى ما اسره احد في بضاعته لم يعلم به وقد قيل والله اعلم انه انما قتله باذن من امراء الارض من رماة وتوارق وهذا هو الحق الذى لا مرية فيه كما بلغنا بالتواتر لان احمد ليس له قدرة على ان يقتل من امنه التوارق والرماة كما هو معلوم وقد جاء قبل هذا الانكليز نصرانى اخر قيل انه فرنساوى حتى وصل تينبكت فكر راجعا ولم يكيدا ولا تعرض له احد وذلك في زمن احمد بن القائد بيكر اخى عثمان المذكور انتهى باختصار وبه كتب من نفعه من الخط المذكور بتاريخ تقدم وتاخر هذه النسخة لشهر الله ذى الحجة الحرام حاتم عام ١٣٢٨ عبيد ربه عال بن عمر بن احمد بن محمد بن محمد بير لطف الله بالجميع والمسلمين ءامين ءامين

*Le passage qui va suivre est bien de la même écriture que le reste du contexte, mais rien n'indique s'il en faisait partie ou s'il a été ajouté par le scribe.*

وانما لم يقبل احمد ان يصحبهم شيء من متاعه لانه معتقد انهم سحره وانه متى صاحبه ذلك  
اصابه السحر والله اعلم صح

---



## 2<sup>e</sup> manuscrit.

*Extrait d'une chronique d'Araouan donnant la liste des principaux événements de cette localité de l'année 1044 de l'hégire à l'année 1268.*

وفى عام احدى واربعين بعد المائتين و الف جاء رجل من الانكليز للسودان واخذ الامان من  
فلان وغيرهم فى تنبكت وخرج قاصدا اروان حتى بلغ السهب خرج فى اثره احمد الاعبيد فى قومه  
حتى لحقوا به فى السهب عند اتيل كبله المجبد فقتلوه هناك يوم الثلاثاء ضحوة فى ثلاثة خلت من  
شهر الله شوال عام احدى واربعين بعد المائتين و الف و حرقوا متاعه والله اعلم

*(L'orthographe de l'original a été exactement reproduite.)*

## **1<sup>er</sup> Manuscrit**

### *Traduction Houdas*

Louange à Dieu, maître des Mondes. Son salut et sa bénédiction soient sur le seigneur des Envoyés, sur sa famille et sur tous ses Compagnons.

Dans les archives de mes ancêtres, j'ai trouvé, tracé avec une écriture ressemblant à celle de mon grand-père le cadî Sidi Ahmadou, fils de Sidi Mohammadou, fils de Sidi Mahmadou Bîr, un texte dont voici la teneur et qui faisait suite à l'énumération des années précédentes, c'est-à-dire à l'énumération des événements des années précédentes.

En l'année mil deux cent quarante et un, Otsman, fils du caïd Bou Bakar, fut nommé émir et caïd après la mort de son frère Mahmadou, fils du caïd Bou Bakar. Mahmadou avait été investi du pouvoir après la mort de son père, le caïd Bou Bakar susdit, qui mourut dans les derniers jours de l'année trente, trois ans avant que le cheikh Ahmadou Lebbo eût fait triompher la foi. Mahmadou demeura dix ans au pouvoir. Ce fut un prince béni, un seigneur éminent, libéral, généreux, aussi mérita-t-il d'être surnommé Seyyid (seigneur). Il mourut (Dieu lui fasse miséricorde !) et eut pour successeur son frère Otsman qui fut investi du pouvoir en l'année quarante et un.

Ce fut cette même année qu'un chrétien de nationalité anglaise arriva de l'est et entra à Tombouctou ; mais il ne put dépasser cette ville pour entrer dans le Soudan par suite du danger qui pouvait résulter pour lui des Peuls, car ceci se passait à l'époque des premiers succès du cheikh Ahmadou Lebbo en faveur de la foi, mais avant que son autorité eût atteint la ville de Tombouctou. En effet son autorité ne s'étendit sur Tombouctou que du temps d'Otsman en quarante et quelque. Entré dans Tombouctou, l'Anglais y séjourna un certain temps en se tenant caché. Il quitta ensuite cette ville se dirigeant vers Araouan. Le cheikh Ahmadou ben Abeïda, chef et seigneur des Berâbich à cette époque, monta aussitôt à cheval à la tête d'un groupe

de ses contribules et l'atteignit, ou pour mieux dire arriva près de lui près de Es-Sohb, localité sise sur la route d'Araouan. Comme l'Anglais était campé à Telhaïat-arahhal, le cheikh y campa également pour le guetter. Après être resté un certain temps en cet endroit, l'Anglais se remit en marche. Le cheikh se mit alors à sa poursuite, l'atteignit à Es-Sohb ci-dessus indiqué et le mit à mort en cet endroit dans la matinée du mardi, le 3 du mois de Chaoual de l'année précitée. Le meurtre eut lieu près d'un petit éthel à l'ouest du sentier, c'est-à-dire au milieu de la route, à Gueblat-el-meraïr comme on dit vulgairement.

Ni le cheikh Ahmadou, ni les notables qui l'accompagnaient ne mirent la main sur les bagages de l'Anglais et ne s'en approchèrent ; mais les gens du peuple se portèrent vers les bagages et les effets et trouvèrent seulement deux caisses qu'ils fouillèrent et dans lesquelles ils ne découvrirent qu'une dizaine de pièces d'argent. L'un d'eux s'en empara en secret et les dissimula dans ses bagages, mais personne ne s'en aperçut sur le moment et on ne l'apprit que plus tard. Tout le reste des bagages fut enfoui dans le sol après qu'on eût mis le feu aux papiers, documents et albums qui en faisaient partie, ainsi que la caisse et le reste des objets. Ahmadou n'avait pas voulu qu'aucun de ses compagnons emportât quoi que ce fut des bagages et on n'emporta en effet que ce que l'un d'eux avait dissimulé dans ses bagages à l'insu du cheikh.

On assure, — et Dieu sait mieux que personne si cela est vrai, — que le meurtre n'eut lieu qu'avec l'assentiment des princes du pays Roumat ou Touaregs. Et cela ne saurait être mis en doute, comme on nous l'a répété à maintes reprises, car Ahmadou n'avait pas un pouvoir tel qu'il put mettre à mort quelqu'un qui aurait eu l'aman des Touaregs ou des Roumat, ainsi que chacun sait.

Avant l'arrivée de cet Anglais un autre chrétien, un Français, dit-on, vint au Soudan et entra à Tombouctou. Il s'en retourna sans être molesté et sans que personne lui fit obstacle. C'était sous le règne de Mahmoudou ben El-caïd Bon Bakar, le frère d'Otsman ci-dessus indiqué.

Ici se termine cet extrait sommaire, qui a été copié sur le manuscrit indiqué ci-dessus et rédigé à une époque antérieure à la date de la présente copie, faite au mois de Dzou'l-hiddja le sacré, le dernier mois de l'année

1328, par l'humble adorateur de Dieu, Al ben Omar ben Ahmadou, ben Mohammadou, ben Mohammadou Bîr. Que Dieu leur soit bienveillant ainsi qu'à tous les Musulmans. Amen ! Amen ! Amen !

---

Ahmadou n'avait pas voulu que ses gens emportassent quoi que ce fut des bagages, convaincu qu'il était que ces bagages étaient ensorcelés et qu'il arriverait malheur à ses gens s'ils les emportaient. Dieu sait mieux que personne si cela est vrai.

---

## **2<sup>e</sup> Manuscrit**

*Traduction Houdas*

En l'année mil deux cent quarante et un, un Anglais vint au Soudan. Après avoir pris l'aman des Peuls et autre gens de Tombouctou, il quitta cette ville pour se rendre à Araouan et arriva à Es-Sohb. Ahmadou Elabeïda partit à sa poursuite à la tête de ses gens et l'atteignit à Es-Sohb auprès de l'ethel de Gueblet-el-medjbed. Ahmadou et ses compagnons le mirent à mort en cet endroit, le mardi dans la matinée, le 3 du mois de Chaoual de l'année mil deux cent quarante et un. On brûla ses bagages. Dieu mieux que personne sait l'exacte vérité.

## NOTE CONCERNANT LES DEUX MANUSCRITS

Le premier manuscrit a sûrement été rédigé un certain nombre d'années après la mort de Laing. Un fait le prouve de façon indéniable : il y est fait allusion au voyage de Caillé à Tombouctou, et ce voyage est même indiqué comme ayant précédé celui de Laing.

Le passage de Caillé à Tombouctou est de 1828 ; il a suivi de deux ans le meurtre de Sahab. D'autre part, Caillé est passé incognito au Soudan et au Sahara ; c'est seulement après l'arrivée au Maroc du voyageur français que fut connue la véritable personnalité de celui qu'on avait pris pour un humble mendiant. La nouvelle n'en put parvenir à Tombouctou et à Araouan que de longs mois après. Dans ces conditions je crois qu'on peut interpréter le manuscrit sans se considérer comme lié par son texte et ne pas accepter la date qu'il donne pour la mort de Laing.

Le 3 du mois de Chaoual de l'an 1341 de l'hégire correspond au 10 avril 1826. Or, nous avons une lettre de Laing datée du 21 septembre de cette même année.

D'autre part, la tradition orale de Tombouctou et d'Araouan place le meurtre à la fin de la saison des pluies.

On peut supposer avec vraisemblance que la date du premier manuscrit a été reconstituée de mémoire et que le deuxième manuscrit a copié et résumé le premier. On sait que l'année musulmane est une année lunaire et qu'elle retarde de dix ou onze jours par an sur l'année solaire. Les pieux personnages d'Araouan et de Tombouctou, qui sont bons exégètes, puristes subtils et théologiens raffinés, sont de médiocres chronologistes. Leurs Tarikhs, qui sont pleins d'intérêt pour les faits, contiennent souvent des dates contradictoires. On peut supposer que le récit de la mort de Laing du Tarikh d'Araouan a été écrit au moins quinze ou vingt ans après les événements. L'auteur avait un ou deux souvenirs précis pour reconstituer la date. Il connaissait l'année ; il savait que l'acte avait eu lieu le troisième

jour de la lune, un mardi à la fin de la saison des pluies. Il a cherché quel était le mois qui avait correspondu pour cette année-là à l'époque en question et il a mis celui de l'année où il se trouvait, commettant ainsi une erreur de cinq mois. Une semblable méprise n'a rien d'invraisemblable chez des gens qui ne possèdent aucun ouvrage pouvant leur tenir lieu de l'*Art de vérifier les dates*.

L. M.-S.

## DÉCLARATION

Le 26 décembre 1910, les soussignés : Sheikh Araouta, fils aîné d'Araouta, chef des Kel Araouan, habitant Araouan ; Mohammed Ould Mocktar, notable Bérabich ; Béré, Kel Araouan, chamelier ; Boubakar Diallo, habitant Tombouctou, interprète, se sont présentés, accompagnés de M. A. Bonnel de Mézières, explorateur, chevalier de la Légion d'honneur, chargé de mission par le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française et le gouvernement du Haut-Sénégal et Niger, devant M. le lieutenant d'infanterie coloniale L. Marc, commandant le cercle de Tombouctou, remplissant les fonctions d'officier d'état civil, pour lui faire les déclarations suivantes :

« Chargé par M. F. J. Clozel, gouverneur du Haut-Sénégal et Niger, dit M. Bonnel de Mézières, de rechercher les restes du major Laing, de l'armée britannique, assassiné entre Tombouctou et Araouan en 1826 dans des circonstances imparfaitement connues, j'ai procédé à mon enquête de la façon suivante :

« Je recherchai d'abord dans le tarikh d'Araouan, qui fut mis à ma disposition par Sheikh Araouta, le récit de cet événement. Le tarikh en faisait mention et indiquait le lieu nommé Sahab et l'arbre athilé comme ayant été l'endroit où avait été commis le crime. C'était également à cet endroit, disait on, que les caisses et objets divers de la victime avaient été brûlés et enterrés.

« Cette indication précieuse était néanmoins incomplète, car il fallait connaître exactement l'emplacement de cet arbre.

« Dans ce but, je me suis mis en rapport avec Mohammed Ould Mocktar, notable Bérabich habitant habituellement Araouan, et qui, neveu d'Ahmadou Labeida, à l'époque chef des Bérabich, et auteur du meurtre, avait été élevé par lui et devait être au courant de cette affaire.

« Mohammed Ould Mocktar me confirma les récits du tarikh, me dit en effet que les deux ou trois caisses qu'avait le major Laing furent brûlées ou



jetées dans un trou contenant du feu auprès de l'arbre, et qu'il était peut-être possible d'en trouver encore des restes, mais que le corps avait été laissé sans sépulture.

« Toutefois, il ajouta qu'on devait probablement pouvoir recueillir quelques ossements, car, peu de temps après le crime, un Bérabich nommé Brahim Ould Oumar Ould Salah, des Oulad Sliman, passant par l'athilé, vit des débris humains qui étaient mangés par les oiseaux. Ignorant ce qui s'était passé, il enterra ces débris auprès de l'arbre. Mohammed Ould Mocktar me déclara en outre qu'il connaissait fort bien cet arbre, car un jour, quittant Tombouctou en compagnie de Ahmed Labeida et Himmid son fils, de Feradji Ould Eli Ould Abdallah, Himmid demanda à son père de lui montrer l'arbre athilé. Ils s'y rendirent. Mohammed Ould Mocktar me déclara qu'il était certain de pouvoir le retrouver.

« Muni de ces renseignements et guidé par Mohammed Ould Mocktar, nous sommes arrivés, le 21 décembre, à l'endroit nommé Sahab, situé entre Laouessi et Agonégifal, à environ 50 kilomètres au nord de Tombouctou. Le jour même, nous commençons nos recherches et une fosse fut creusée sur le côté ouest de l'arbre. Le lendemain matin 22, vers neuf heures et demie, le travailleur Béré mit à jour, à environ 0 m. 50 du pied de l'arbre et à une profondeur de 1 m. 25, dans une couche d'argile voisine du sable, des morceaux de crâne, une section de vertèbre et différents ossements.

« Malgré nos recherches dans un rayon d'environ un mètre autour de cette place, nous ne pûmes rien découvrir d'autre et il est permis de penser que, conformément aux indications données, nous ne pouvions espérer trouver davantage. Nous étions donc probablement en présence des restes du major Laing.

« J'ai donc l'honneur de venir, accompagné des différentes personnes qui m'ont aidé dans ces recherches ou qui ont été témoins de la découverte, vous remettre officiellement ces différents ossements, et vous certifier que ce sont bien ceux découverts le 22 décembre dernier au lieu nommé Sahab et au pied de l'athilé. »

En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration en double expédition, dont lecture et traduction ont été données à chacun de nous.

L'extrait du tarikh d'Araouan ayant trait à l'assassinat du major Laing accompagne cette déclaration. »

Tombouctou, le 26 décembre 1910.

A. BONNEL DE MÉZIÈRES.

Signatures de SHEIK ARAOUTA,  
MOHAMMED OULD MOCKTAR,  
BÉRÉ,  
BOUBAKAR DIALLO.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

« L'an 1911 et le 7 janvier, par-devant nous Marc, Lucien François, lieutenant d'infanterie coloniale hors cadre, commandant le cercle de Tombouctou, juge de paix à compétence étendue, assisté de M. de Zeltner, François, Arthur, Florian, greffier assermenté,

« Et en présence de MM. le docteur Lefèvre, Eugène, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales ; Huchery, Maurice, Paul, commis de 2<sup>e</sup> classe des affaires indigènes de l'Afrique Occidentale française ; et Cristofini, Pascal, Paul, instituteur, témoins, ont comparu les sieurs :

« 1<sup>o</sup> Bonnel de Mézières, Albert, explorateur, chevalier de la Légion d'honneur, chargé de mission par le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française et par le gouvernement du Haut-Sénégal et Niger ;

« 2<sup>o</sup> Sheikh Arouata, fils aîné d'Arouata, chef des Kel Araouan, demeurant à Araouan ;

« 3<sup>o</sup> Mohammed Ould Mocktar, notable bérabich ;

« 4<sup>o</sup> Béré, Kel Araouan, chamelier ;

« 5<sup>o</sup> Boubakar Diallo habitant de Tombouctou, interprète.

« Qui nous ont présenté les débris humains recueillis par eux à l'endroit et dans les circonstances indiquées par le procès-verbal ci-joint.

« Le docteur Lefèvre après examen de ces débris a rédigé la déclaration ci-jointe qu'il a signée devant nous.

« Après avoir reçu cette déclaration, nous avons réuni en trois paquets, enveloppés dans de la toile blanche, les ossements et débris classés par catégories par le docteur Lefèvre.

« Ces paquets ont été déposés dans une caisse en bois blanc qui a été clouée en notre présence, et scellée de treize cachets à la cire rouge, présentant l'empreinte ci-dessous.

« Le présent procès-verbal, rédigé séance tenante, a été signé par nous et le greffier et les deux témoins.

« Ont signé également : M. le docteur Lefèvre, M. Bonnel de Mézières, et les sieurs Sheikh Arouata, Mohammed Ould Mocktar, Béré, et Boubakar Diallo.

« Fait et clos à Tombouctou les jour, mois et an que dessus. »

*Le juge de paix,*

Signé : MARC.

Les témoins :

Signé : BONNEL DE MÉZIÈRES,

LEFÈVRE,

HUCHERY,

CRISTOFINI.

*Le greffier,*

Signé : DE ZELTNER.

COLONIE  
DU HAUT-SÉNÉGAL-  
NIGER

INFIRMERIE  
AMBULANCE  
DE TOMBOUCTOU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

## CERTIFICAT D'EXAMEN

« Nous soussigné Lefèvre, Eugène, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales, médecin chef de l'infirmierie ambulance de Tombouctou, certifions avoir examiné un lot d'ossements provenant de fouilles faites par M. Bonnel de Mézières, au lieu nommé Sahab, à 50 kilomètres environ au Nord de Tombouctou.

« Ces ossements peuvent être classés en trois catégories :

|                           |                                                                    |                                                                                                                                                   |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> catégorie | Ossements paraissant avoir appartenu à un être humain adulte :     | un pariétal droit presque complet, un fragment de pariétal paraissant imprégné de sang, une moitié antérieure de vertèbre, un fragment d'ischion. |
| 2 <sup>e</sup> catégorie  | Ossements paraissant avoir appartenu à un être humain adolescent : | deux pariétaux s'engrenant parfaitement, un fémur gauche brisé à la partie moyenne.                                                               |
| 3 <sup>e</sup> catégorie  | Ossements à identifier                                             | un lot de fragments osseux très détériorés, auxquels est joint un échantillon du sol                                                              |

└

└

dans lequel ils ont été  
découverts.

« En raison des moyens rudimentaires que nous possédons, l'examen n'a pu être que superficiel et il serait indispensable, à notre avis, de soumettre ces ossements à une étude plus approfondie en Europe.

« En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit. »

Tombouctou, le 7 janvier 1911.

Signé : LEFÈVRE.

Vu :

Pour la légalisation de la signature  
de M. le docteur Lefèvre apposée ci-dessus,

MARC,

Commandant le cercle.



D<sup>r</sup> LEFÈVRE.

M<sup>r</sup> HUCHERY.

Capitaine MARC.

Fig. 15. — Examen des restes de Laing.



Fig. 16. — Le coffre renfermant les restes de Laing.



## DÉCLARATION

Déclaration de Mohammed Ould Mocktar, notable bérabich, âgé de 82 ans, neveu de Sheikh Ahmadou Labeida, au sujet de la mort du major Laing, recueillie à Araouan le 13 novembre 1910 en présence de Arouata, chef des Kel Araouan, Sheikh Arouata son fils, et de Boubakar Diallo, habitant de Tombouctou.

« J'ai été élevé par Ahmadou Labeida qui était dans mon enfance le plus grand des chefs des Bérabich ; plusieurs fois je lui ai entendu raconter ce qui suit : « En l'année 1241, l'Anglais (Laing), étant à Tombouctou et désirant aller à Araouan, demanda au chef des Peuhl et des Songhai l'autorisation de s'y rendre. On n'y mit pas d'obstacle, car sa présence mécontentait la population. Il se mit donc en rapport avec les Bérabich pour lui servir de guides. Ahmadou Labeida accepta, et Laing se mit en route pour Araouan. Il s'arrêta au bout de la première étape à un endroit désigné sous le nom de Sahab et sous un grand arbre nommé athilé. Il y fut rejoint le lendemain de son départ de Tombouctou, vers onze heures du matin, au moment de la sieste, par Ahmadou Labeida, Mohammed Feradji Ould Eli Ould Abdallah et deux autres Bérabich. Ceux-ci étaient à cheval comme c'était l'habitude alors. L'Anglais, croyant que c'étaient des guides qui venaient le retrouver, les laissa approcher ; alors Feradji et les deux autres Bérabich se précipitèrent sur lui et Ahmadou Labeida le frappa de sa lance. On laissa le cadavre sur place. On ramassa les affaires de l'Anglais, et, comme on l'accusait de venir dans ce pays pour l'empoisonner et qu'on se méfiait de tout ce qu'il avait, on fit un trou, on y fit du feu et on y jeta tout ce qu'il possédait en se bouchant le nez. On ne prit que l'or et les bijoux et parmi ceux-ci une petite poule en or les ailes ouvertes, qui devint plus tard la propriété de Ould Mehemet, petit-fils de Ahmadou Labeida. Quand tout fut brûlé on combla le trou.

« Peu de temps après, un Bérabich, Brahim Ould Omar Ould Salah, des Ouled Sliman, passant par là, vit auprès de l'arbre athilé des membres humains, que des oiseaux becquetaient. Il les enterra. Un jour, bien long-

temps après, cet homme entendit raconter l'histoire de l'Anglais ; il se souvint d'avoir enterré des ossements et dit alors : « C'est moi qui les ait enterrés, pensant que c'étaient les restes d'un Musulman ; si j'avais su, je les aurais bien laissés là ». Ces souvenirs étaient toujours restés dans ma mémoire, et il y a quelques années, en revenant de Tombouctou en compagnie de Feradji et d'Himmid, fils de Labeida, je demandai à Feradji de passer par l'arbre athilé. Nous étions à ce moment dans une vallée entre Tombouctou et Laouessi. C'est ici-même, me dit Feradji, que l'Anglais a été tué, et il me montra un arbre assez voisin. Himmid demanda à voir l'endroit même, et on s'y rendit. Je demandai alors à Feradji : « Avait-il beaucoup de caisses ? Deux ou trois, me fut-il répondu, et environ dix à quinze pièces d'or ; mais nous avons mis les caisses dans un trou avec du feu, car il venait pour empoisonner le pays et nous nous sommes bouché le nez en les brûlant ».

Araouan, le 13 novembre 1910.

Signature de MOHAMMED OULD MOCKTAR,

Signature de SHEIKH AROUATA.

## NOTE RELATIVE A L'EXAMEN MÉDICAL DES OSSEMENTS RECUEILLIS A SAHAB

Il ressortait de l'examen médical fait par M. Lefèvre, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales, chef de l'infirmerie ambulance de Tombouctou, que les ossements recueillis à Sahab auprès de l'arbre athilé semblaient appartenir à deux individus, un adulte et un adolescent.

Il est probable que les ossements de l'adolescent trouvés au pied de l'arbre athilé sont ceux d'un serviteur qui a partagé le sort de son maître (voir ci-dessus [p. 20](#)). Les auteurs des tarikhs ont passé sous silence cette mort qui leur semblait sans importance.

Je me rendis de nouveau au lieu de la découverte des ossements, et les fouilles furent reprises. Elles mirent à jour un foyer important, des restes de caisses en fer, des débris de vêtements, de chaussette ou de bas, de l'alun et différents débris qui furent placés dans une deuxième caisse et confiée, ainsi que la première, au dépôt mortuaire de Tombouctou.

B. DE M.

## PROCÈS-VERBAL DES DEUXIÈMES FOUILLES EXÉCUTÉES LES 29, 30, 31 DÉCEMBRE 1910 ET LES 1<sup>er</sup> ET 2 JANVIER 1911

« Les 29, 30, 31 décembre 1910, les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 1911, des fouilles furent exécutées à Sahab, au pied de l'arbre athilé et dans un rayon de 10 mètres autour de l'arbre. Elles mirent à découvert le premier jour quelques ossements nouveaux, difficiles à identifier à Tombouctou. Ceux-ci furent trouvés près de la place où eut lieu la première découverte, mais un peu plus profondément.

« Le 30 décembre, à environ 4 mètres de l'arbre, et du côté Ouest, des débris de fer, provenant d'une caisse, furent mis à jour.

« Le 1<sup>er</sup> janvier, on découvre de nouveau, dans le Sud-Ouest, à 3 m. 50 de l'arbre et à une profondeur de 0 m. 80, un foyer très important, se trouvant sur la couche de terre, au-dessous du sable apporté par les vents. Ce foyer se délimite parfaitement. Des photographies sont faites et on prélève des échantillons. Les fouilles sont interrompues jusqu'au 5. »

Sahab, le 3 janvier 1911.

A. BONNEL DE MÉZIÈRES.

Les témoins :

MOHAMMED OULD-MOCKTAR,

BOUBAKAR DIALLA,

Pour le témoin illettré :

BEIDARI DIALLO.

*Le maréchal des logis,*

NADAL.

## PROCÈS-VERBAL DES TROISIÈMES FOUILLES EXÉCUTÉES LES 5, 7, ET 8 JANVIER 1911

« Le 5, le travail a repris dans le Nord de l'arbre, à environ 8 mètres de son pied. On découvre, à une profondeur de 1 m. 25 de nouveaux ossements, qu'il est également impossible d'identifier sur place. Ces différentes découvertes concordent avec les déclarations du Bérabich Brahim Ould Omar Ould Sahab, qui dit avoir enterré des ossements humains mangés par les oiseaux.

« Le 7, le travail se poursuit sans résultat. Le 8, dans l'Ouest, environ à 11 mètres du pied de l'arbre et toujours à une profondeur de 1 m. 20, on met à découvert des débris de caisse en fer, et, tout à côté, des débris de lainage, qui sont recueillis et portés à Tombouctou pour examen. Ces débris sont trouvés dans une couche de sable placée sous l'argile, et des échantillons de ce sable renfermant des débris, sont prélevés et placés dans un sac. »

Sahab, le 8 janvier 1911.

A. BONNEL DE MÉZIÈRES.

Le témoin :

MOHAMMED OULD MOKTAR.

Pour le témoin illettré :

BEIDARI DIALLO, garde-cercle  
ayant dirigé les travaux.

*Le maréchal des logis,*

NADAL.

## PROCÈS-VERBAL DES QUATRIÈMES ET DERNIÈRES FOUILLES

« Il résulte de l'examen des débris de lainage rapportés le 8 janvier que ceux-ci, comme l'écrit M. le docteur Lefèvre, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales, proviennent d'une chaussette ou d'un bas cachou, tramé laine et coton.

« Les fouilles sont continuées à l'emplacement même où ces débris furent trouvés. Elles amènent la découverte d'un morceau qui paraît être de l'alun recouvert d'une épaisse couche de terre. L'examen chimique confirme cette opinion. »

Tombouctou, le 11 janvier 1911.

A. BONNEL DE MÉZIÈRES.

Le témoin :

MOHAMMED OULD MOKTAR.

Pour le témoin illettré :

BEIDARI DIALLO, garde cercle.

*Le maréchal des logis,*

NADAL.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Par devant nous, Marc, Lucien, François, lieutenant d'infanterie coloniale hors cadres, commandant le cercle de Tombouctou, juge de paix à compétence étendue, assisté du sieur Munier, Jean, Louis, greffier assermenté, et en présence des sieurs Huchery, Maurice, Paul, commis de 1<sup>re</sup> classe des affaires indigènes et Cristofini, Pascal, Louis, instituteur, témoins,

A comparu le sieur Albert Bonnel de Mézières, explorateur, chevalier de la Légion d'honneur, chargé de mission par le Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française et par le Gouvernement du Haut-Sénégal-Niger,

Qui nous a présenté les débris recueillis par lui dans les circonstances indiquées par les procès-verbaux ci-joints.

Il a été fait de ces débris quatre paquets, savoir :

*Paquet n° 1* : Un fragment de chaussette ou de bas couleur cachou tramé laine et coton. Une boule d'alun recouverte d'une couche de terre.

*Paquet n° 2* : Cendres provenant d'un foyer mis à jour à 0 m. 30 sous le sable. Cendres d'un foyer contenant des débris de vêtements.

*Paquet n° 3* : Divers débris de fer provenant de caisses ; divers débris de fer plus caractérisés et provenant certainement d'une caisse.

*Paquet n° 4* : Sable contenant des débris impossibles à déterminer sur place.

Ces quatre paquets, enveloppés dans de la toile blanche et numérotés suivant l'ordre ci-dessus, ont été placés dans une caisse en bois blanc qui a été en notre présence clouée et scellée de huit cachets à la cire rouge portant l'empreinte ci-dessous.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour valoir ce que de droit.

Tombouctou, le 18 janvier 1911.

*Le commandant du cercle,*

Signé : MARC.

*Le greffier,*

Signé : MUNIER.



## PROCÈS-VERBAL

« Remis à M. le médecin chef de l'ambulance de Tombouctou deux caisses en bois blanc, l'une scellée de treize cachets à la cire rouge et contenant des ossements qui paraissent pouvoir être attribués au major Laing, et recueillis au lieu dit Sahab ; et l'autre scellée de huit cachets à la cire rouge et contenant divers débris recueillis au même endroit par M. Bonnel de Mézières. »

Tombouctou, 20 janvier 1911.

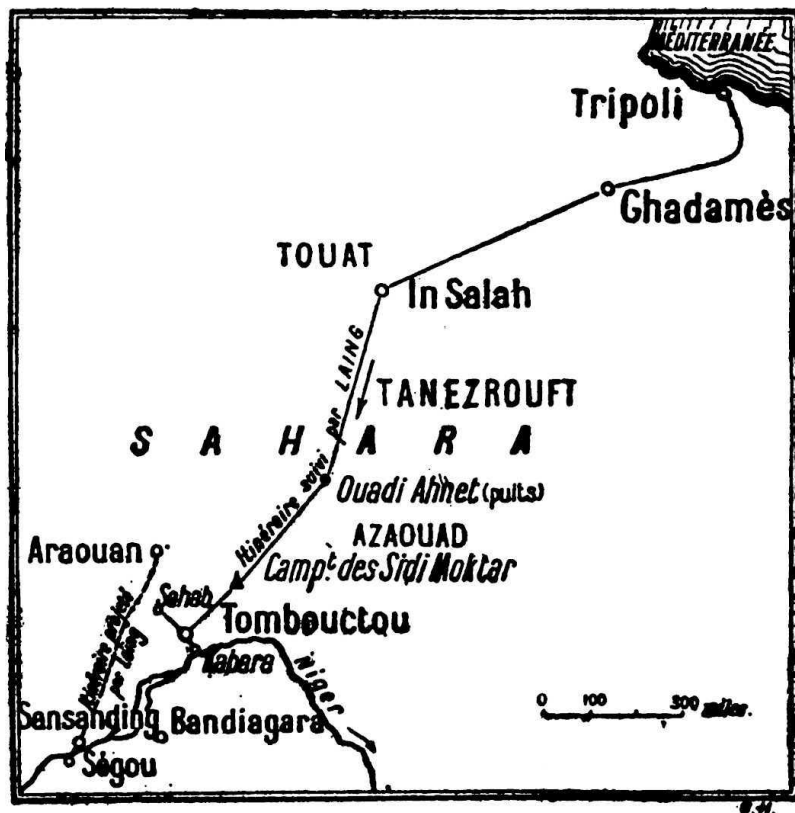
*Le commandant du cercle,*

MARC.

Pris en charge les deux caisses  
désignées ci-dessus.

*Le médecin chef de l'ambulance,*

LEFÈVRE.



Itinéraire suivi par le major Laing.

*(T. grande)*

# TABLE DES MATIÈRES

---

|                                        | Pages |
|----------------------------------------|-------|
| I. Alexander Gordon Laing              | 1     |
| II. La conquête de Tombouctou          | 4     |
| III. Le drame                          | 14    |
| IV. A la recherche des restes de Laing | 23    |
| <b>Pièces justificatives</b>           |       |
| Textes arabes découverts à Araouan     | 33    |
| Traductions de M. Houdas               | 36    |
| Note concernant les manuscrits         | 39    |
| Pièces diverses                        | 41    |
| Itinéraire de Laing au Sahara          | 59    |

## NOTES :

- [1] « One of the finest fellows, with the best tempered and most prepossessing countenance that he ever beheld ». *Quarterly Review*, 1828, vol. XXXVIII, pp. 100 et suiv.
- [2] « In excellent health and spirits, and enthusiastic in the cause of research ». *Quart. Rev.*, art. cit.
- [3] « All fractures, from which much bone has come away. One cut on my left cheek, which fractured the jawbone and has divided the ear, forming a very unsightly wound ; one over the right temple, and a dreadfull gash on the neck, which slightly scratched the wind-pipe ».
- [4] « When I was in a very weak state, having hardly succeeded in overcoming the severe fever by which I had been assailed, while as yet the corpses of my poor Jack and the sailor were hardly cold, Hamed, unmindful of all laws of humanity came to me and said he wished to go to Tuat with the Koffila. I told him he might go. I blame nobody for taking care of his carcass, so, in God's name, let him go. I have given him a meherrie, provision, etc. So that he departs like a sultan ». *Quart. Rev.*, art. cit.
- [5] Barth, *Travels and discoveries in Central Africa*. London, 5 vol. in-8<sup>o</sup>, 1858, t. IV, p. 455.
- [6] Voir : Lucien Marc-Schrader, Tombouctou et le trafic Transsaharien, in : *la Revue de Paris*, 15 mars 1912.
- [7] « My dear Emma must excuse my writing. I have begun a hundred letters to her, but have been unable to get through. She is ever uppermost in my thoughts, and I look forward, with delight, to the hour of our meeting, which, please God, is now at no great distance ». *Quart. Rev.*, art. cit.
- [8] René Caillé, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné*, Paris, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, 1830, t. II, p. 348.
- [9] « In every respect... Timbuctu has completely met my expectation ». *Quart. Rev.*, art. cit.
- [10] « My destination is Segou, whither I hope to arrive in fifteen days ; but I regret to say the road is a vile one, and my perils are not yet at an end ». *Quart. Rev.*, art. cit.
- [11] L'athilé, éthel des Algériens, est le *Balanites egyptiaca* Delib, le taborak des Touareg, le séguéné des Soudanais (Renseignements de M. Aug. Chevalier).
- [12] Caillé, t. II, pp. 346-348.

Note du transcripteur :

- Page IV, " aimablement à ma dispo-tion " a été remplacé par " disposition "
- Page 7, note 3, " slighly scratched the wind-pipe " a été remplacé par " slightly "
- Page 27, " ould Molktar consentit à parler " a été remplacé par " Moktar "

\*\*\* END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LE MAJOR A.  
GORDON LAING (TOMBOUCTOU 1826) \*\*\*

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE

# THE FULL PROJECT GUTENBERG™ LICENSE

PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg License available with this file or online at [www.gutenberg.org/license](http://www.gutenberg.org/license).

## **Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg electronic works**

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the

collection of Project Gutenberg electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg™ License included with



this eBook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official

version posted on the official Project Gutenberg website ([www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org)), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.

- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES

EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a)

distribution of this or any Project Gutenberg work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg work, and (c) any Defect you cause.

## **Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg**

Project Gutenberg is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg's goals and ensuring that the Project Gutenberg collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

## **Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 41 Watchung Plaza #516, Montclair NJ 07042, USA, +1 (862) 621-9288. Email contact

links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at [www.gutenberg.org/contact](http://www.gutenberg.org/contact)

## **Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

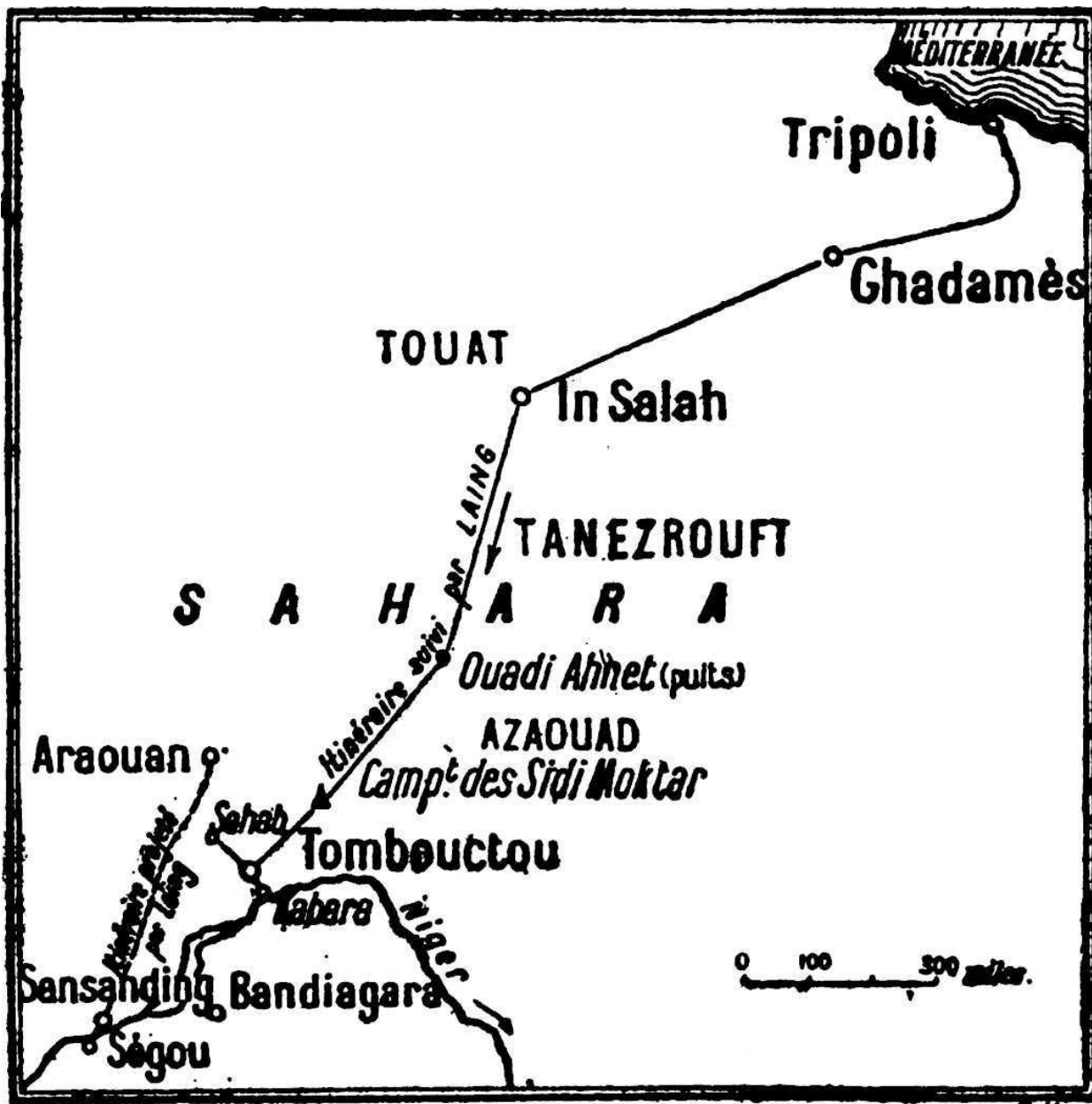
## **Section 5. General Information About Project Gutenberg electronic works**

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

This website includes information about Project Gutenberg, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.



[back](#)